

# QUOTIENT FAMILIAL

## 2022-2023

Les documents sont à déposer à l'Espace Marianne ou à envoyer par mail : [qf@mairie-juvisy.fr](mailto:qf@mairie-juvisy.fr)

### COMPOSITION DU FOYER

#### Personne 1 :

Nom : .....

Prénom : .....

Tél : .....

Adresse : .....

Email : .....

Création de mon compte sur le Portail Famille « Juv'éasy » : **Personne 1** :  oui  non et/ou **Personne 2** :  oui  non

Lien de parenté : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse : .....

#### Personne 2 :

Nom : .....

Prénom : .....

Tél : .....

Adresse : .....

Email : .....

Lien de parenté : .....

Profession : .....

Employeur : .....

Adresse : .....

Nom de l'allocataire CAF : .....

Numéro : .....

Situation familiale :  Marié  Divorcé  Vie maritale  Pacsé  Famille monoparentale

### ENFANTS

NOM ET PRÉNOM DES ENFANTS	DATE DE NAISSANCE	ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	GARDE PARTAGÉE* OUI / NON
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

\*Si oui : fournir avis d'imposition des 2 parents + jugement avec garde partagée.

**J'adhère** (les deux options sont possibles) :

pour le prélèvement automatique (joindre RIB + formulaire mandat SEPA ci-joint)

à la dématérialisation des factures via le Portail Famille « Juv'éasy », je ne recevrai plus de version papier. (Cette option nécessite la création d'au moins un compte sur le Portail Famille « Juv'éasy »).

Documents à fournir au dos de la fiche QF

**JE DÉCLARE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FOURNIS**

Fait à Juvisy-sur-Orge le :

Signature

# JE COCHE LA CASE QUI CORRESPOND À MA SITUATION :

**J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2021/2022,**  
ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse n'ont pas changé,  
je joins les copies des documents obligatoires communs de la ligne A de la liste ci-dessous.

**J'ai déjà fait calculer mon quotient familial 2021/2022,**  
ma situation professionnelle, la composition de mon foyer, mon adresse **ont changé,**  
je joins les copies des documents obligatoires communs de la ligne A et les documents B et C en fonction de mon changement de situation.

**Je n'ai jamais effectué de calcul de quotient,**  
je joins les copies des documents A, B et C.

**Je ne souhaite pas effectuer le calcul du quotient 2022/2023**  
je joins uniquement mon justificatif de domicile et mes factures seront calculées au quotient maximum.

Fait le ...../...../.....      Signature :

Seuls les dossiers complets pourront être traités par le guichet unique. En cas de dossier incomplet, vous serez avisés des documents manquants nécessaires pour le calcul du quotient. Sans réponse de votre part sous un mois, à compter de la relance des services de la Ville, le quotient maximum sera appliqué.

<b>A</b>	<b>Documents communs :</b>	<b>Revenus :</b> - Avis d'imposition ou non-imposition 2021 sur les revenus 2020 (pour les personnes mariées et pour les gardes alternées, fournir les 2 avis) - Dernière attestation de paiement CAF (datant de moins de 3 mois) - Pôle emploi, indemnités journalières CPAM, pension invalidité, pension alimentaire.  <b>Justificatif de domicile :</b> - Facture datant de moins de 3 mois (électricité, gaz, eau, loyer...) En cas d'hébergement : attestation d'hébergement et justificatif de domicile au nom de l'hébergeur datant de moins de 3 mois, copie de sa pièce d'identité (recto-verso).  <b>Prélèvement automatique :</b> - RIB + Mandat SEPA complété
<b>B</b>	<b>Justificatifs d'état civil :</b>	- Livret de famille, acte de naissance, extrait d'acte de mariage, jugement de divorce En cas de séparation ou de divorce : dernière décision judiciaire qui fait état du lieu de résidence ou de principe de garde alternée. A défaut, une attestation sur l'honneur signée par les deux parents. (Si garde alternée : nécessité pour chaque parent de calculer son quotient familial).
<b>C</b>	<b>Justificatifs professionnels :</b>	- 3 derniers bulletins de salaire (des personnes composant le foyer) - Dernière notification de versement de pôle emploi - Derniers relevés d'indemnités journalières CPAM, pension invalidité, pension alimentaire ou pension de retraite.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de vérification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit à Madame le Maire de Juvisy-sur-Orge - BP56 - 6 rue Piver - 91260 Juvisy-sur-Orge.